

Environnement

Gérer les déchets, ça coûte plus cher chez nous

C'est un constat qu'il n'est pas agréable de faire mais, c'est une réalité. Trier et gérer les déchets en province de Luxembourg coûte plus cher qu'ailleurs.



Pourquoi ?

La collecte via les recyparcs

La zone couverte par le Secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE compte 53 recyparcs. Si le nombre est important au regard du nombre de recyparcs des autres intercommunales, il se justifie par la dispersion de l'habitat et les distances pour s'y rendre.

Le coût des déchets ménagers en Wallonie | Densité du réseau de recyparcs wallons



Comme le montre ce graphique, si le nombre de recyparcs est plus élevé sur le territoire de l'AIVE, la couverture géographique de ceux-ci est aussi plus importante qu'ailleurs avec, en moyenne, 108 km² couverts par parc, alors qu'un recyparc couvre une zone de 36 km² dans la région de Charleroi.

De plus, si le coût annuel de fonctionnement d'un recyparc est peu élevé à l'AIVE (248.000 €/parc/an) par rapport à d'autres intercommunales, ce coût est réparti sur un nombre d'habitants bien moins important qu'ailleurs.

Ces deux principaux éléments font que les citoyens luxembourgeois paient donc plus cher un service équivalent.

La collecte en porte-à-porte

Même constat au niveau des collectes en porte-à-porte des déchets ménagers. Nous sommes pénalisés par les distances à parcourir afin de garantir le même service à tous les citoyens et par les distances qui nous séparent des outils de traitement. Les coûts de transport sont donc plus élevés et pèsent davantage sur le portefeuille des citoyens.

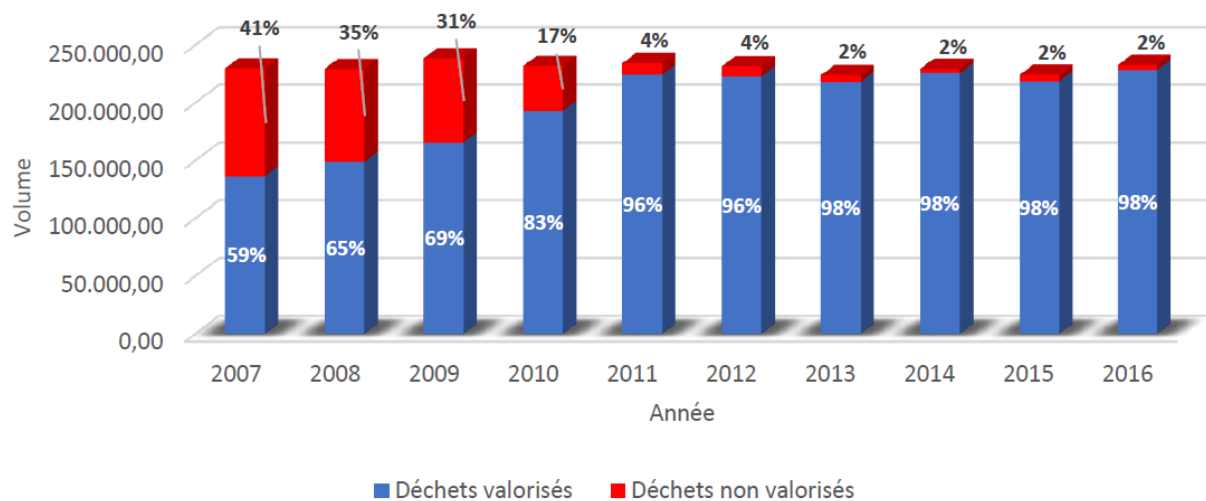


Mutualiser les coûts au niveau régional

Un citoyen wallon n'égale donc pas un citoyen wallon ! La mutualisation des coûts de fonctionnement des recyparcs à l'échelle de la Région wallonne serait une bonne chose. L'AIVE a attiré l'attention sur ce point dans l'avis rendu sur le futur Plan Wallon des Déchets-Ressources. Avis que de nombreuses communes ont également relayé. Nous espérons que cette demande sera prise en compte.

98% des déchets sont valorisés

Si le coût de la gestion des déchets reste important, il faut le mettre en regard des progrès réalisés ces 15 dernières années. La politique « multifilière » mise en place par le secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE porte ses fruits. Depuis la généralisation des collectes sélectives de la matière organique, la proportion de déchets déposés en Centre d'Enfouissement Technique (CET) a drastiquement chuté pour ne plus atteindre en 2017, que 2% du volume total des déchets ménagers.



Les recyparcs ont également évolué en proposant au fil du temps de nouvelles filières de recyclage et de valorisation. Ils collectent maintenant plus de 70% des déchets issus des ménages. Les recyparcs sont donc incontournables pour une gestion responsable de nos déchets ... ce qui justifie d'autant plus la mutualisation de leurs frais de fonctionnement à l'échelle de la Wallonie.